



Texte du XI^{ème} congrès du SGAC

Résolution

« Vie syndicale »

La vie syndicale

Les sections

Le syndiqué est l'élément constitutif fondamental de l'activité syndicale du syndicat général des affaires culturelles (SGAC). Les syndiqués sont réunis en sections qui permettent aux salariés de s'approprier l'outil syndical au plus près de leur travail. La démocratie est le principe de l'activité syndicale au niveau local et national.

Chaque section décide de ses actions dans le cadre des principes généraux du syndicat et participe à la mise en œuvre des décisions prises en congrès. Le secrétariat national soutient les sections et cherche la complémentarité de son activité avec celle des sections. Afin d'assurer la cohérence du syndicat, le secrétariat national met tout en œuvre pour coordonner les actions.

Les sections sont le lieu privilégié de l'activité et de la vie syndicales et sont le premier lieu d'expression et d'élaboration des revendications. Le secrétaire de section et les secrétaires adjoints animent la vie syndicale. Ils sont à l'écoute des agents, sont leurs interlocuteurs directs et ont pour rôle de porter les expressions revendicatives des personnels. Elles peuvent organiser des réunions entre sections.

Le SGAC regroupe en 2017 dix-huit sections et environ 200 syndiqués.

Ce sont :

- *section bibliothèque publique d'information, 11, Paris,*
- *section des administrations centrales, 65, Paris et Saint-Cyr,*
- *section du centre interrégional de conservation et restauration du patrimoine, 2, Marseille*
- *section de la cinémathèque, 3, Paris,*
- *section du centre national des arts plastiques, 6, Nanterre et Saint-Ouen-l'Aumône,*
- *section du centre national du cinéma et de l'image animée, 5, Paris,*
- *section du conservatoire national supérieur d'art dramatique, 6, Paris,*
- *section du conservatoire national supérieur de musique et danse de Paris, 18*
- *section de l'institut national de l'histoire de l'art, 7, Paris*
- *section de la médiathèque du patrimoine, 6, Charenton et Saint-Cyr,*
- *section des retraités, 57,*
- *section de la cité de la musique, 1, Paris,*
- *section du centre national du livre, 2, Paris,*
- *section de l'école du Louvre, 3, Paris,*
- *section de l'Elysée, 2, Paris,*
- *section de l'institut national du patrimoine, 1, Paris,*
- *section du laboratoire des monuments historiques, 3, Champs-sur-Marne,*
- *section des syndiqués isolés, 6*

La commission exécutive

Elle est l'organe dirigeant du syndicat et doit représenter toutes les sections. Elle met en œuvre les orientations définies par le congrès.

C'est un point de convergence entre l'activité locale et l'activité nationale. Elle est l'illustration de

la diversité des syndiqués. Elle est composée de 29 membres et se réunit physiquement au moins deux fois par an. L'ordre du jour accompagné de la documentation est envoyé, dans la mesure du possible, un mois à l'avance, pour discussion aux sections. Un compte-rendu de la commission exécutive est réalisé et envoyé à tous les syndiqués. La commission exécutive peut inviter à ses travaux d'autres personnes que ses membres.

Un bilan succinct de la situation des sections et de leurs actions est préparé régulièrement en section et envoyé aux membres de la commission exécutive avant chaque réunion. Le référent Vie syndicale aide le secrétaire général pour le bon déroulement de la commission exécutive et la diffusion de son relevé de décisions.

Le comité général

Il se réunit au moins une fois par an, les années où le SGAC ne tient pas son congrès. C'est un moment essentiel pour la vie démocratique et l'organisation du syndicat. Un bilan de la situation des sections et de leurs actions est préparé en section et présenté à chaque comité général. L'ordre du jour est réalisé par la commission exécutive et envoyé à tous les syndiqués 15 jours à l'avance.

Le secrétariat national

Il est composé d'un secrétaire général, un secrétaire général adjoint, un trésorier et d'au moins un secrétaire national et se réunit au moins une fois par mois. Il assure le lien entre les instances nationales et locales, coordonne leurs actions et revendications, et veille notamment à la qualité de la vie syndicale dans les sections et entre elles avec l'appui du référent Vie syndicale.

Le référent Vie syndicale a pour charge de contacter régulièrement toutes les sections pour suivre au mieux les activités et la vie syndicales.

Le calendrier des réunions du secrétariat national est envoyé aux secrétaires de sections. Ceux-ci peuvent transmettre des points qu'ils souhaitent voir inscrits à l'ordre du jour.

Le secrétariat organise le planning de la permanence du SGAC ainsi que la rédaction de son journal.

Instances nationales et locales représentatives

Les syndiqués candidats aux instances locales et nationales sont mandatés par leur section puis désignés par la commission exécutive.

Les ordres du jour et les comptes-rendus des différentes instances parviennent aux représentants élus du personnel et secrétaires de sections pour être discutés en réunion de section. Tout agent peut être nommé expert sur les sujets relevant de sa compétence. Les représentants élus dans les instances nationales peuvent être sollicités pour participer en tant qu'expert aux instances locales et réciproquement.

La communication entre les instances est indispensable, et peut se traduire par la participation d'un syndiqué à plusieurs instances, le principe de base restant la référence au non-cumul des mandats et au renouvellement des élus.

Idéalement un mandat est renouvelable une fois.

Avec l'existence des Comités Techniques (CT) et des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), les sections jouent un plus grand rôle dans l'activité syndicale.

Une cohésion nationale, dont les instances dirigeantes nationales du syndicat sont la garantie, est nécessaire.

Développer un syndicalisme de proximité

Nous devons mettre l'accent sur la nécessité de développer un syndicalisme de proximité. À cette occasion, l'importance des sections est à mettre au compte des succès de notre syndicat, Le champ de syndicalisation du SGAC est donc très hétérogène par nature. Il concerne autant la lecture publique que l'administration centrale, l'enseignement supérieur, l'art contemporain, la restauration, la documentation, la recherche, le livre, le soutien à la création cinématographique et sa diffusion. En outre les retraités s'organisent syndicalement au sein de la section des retraités.

Le référent Vie syndicale

Cette hétérogénéité est une richesse pour construire une vie syndicale à la condition de la partager

collectivement. Il y a donc nécessité, pour rapprocher les sections et les syndiqués, de désigner un référent « vie syndicale » afin de créer du lien entre les différents secteurs. C'est une question cruciale et essentielle à la vitalité du SGAC et à celle de son syndicalisme.

Ce référent a la charge d'aider le secrétaire général, le secrétaire général-adjoint, le trésorier et le trésorier-adjoint dans leur mandat respectif. Mais ce référent doit aussi rencontrer les syndiqués de toutes les sections et leur permettre de construire une vie syndicale de proximité au plus près des agents et des salariés. Son rôle est d'aider à la réunion régulière de chaque section, au dépôt des heures mensuelles d'information syndicale dans toutes les unités de travail, services, établissements relevant du champ du SGAC. Il doit favoriser la démocratie syndicale au sein du SGAC et de ses instances.

Les sections doivent également permettre à notre syndicat de mieux prendre en compte les questions locales et de mobiliser directement les agents sur leur lieu de travail sur des questions locales, en lien avec le développement des instances tels les CT et CHSCT.

Le SGAC propose la création d'un groupe de travail avec les syndiqués appartenant à l'encadrement.

La syndicalisation

Les sections tiennent régulièrement des heures d'information syndicale dans les locaux administratifs et sur tous les lieux de travail pour que les agents puissent apprécier en direct notre démarche et s'investir dans le syndicalisme.

La pratique du prélèvement automatique des cotisations est à généraliser. La situation financière ne doit pas être un frein à l'engagement syndical et la poursuite des luttes collectives.

Le SGAC s'inscrit dans toutes les campagnes de syndicalisation et de continuité syndicale mais peut aussi mener sa propre campagne.

Chaque syndiqué doit être inscrit dans le cogitiel afin d'être destinataire de la presse syndicale. Un camarade du SGAC tient à jour le cogitiel pour le syndicat.

La formation

La formation syndicale, sociale et économique est un droit. Tout syndiqué doit pouvoir se former afin de développer l'efficacité de son engagement et faciliter sa prise de responsabilité dans le syndicat. Tout nouvel adhérent au SGAC a le droit à une formation d'accueil et un apport de connaissances et de savoir-faire pour participer à la vie syndicale. Le SGAC encourage les nouveaux adhérents à prendre toute leur place dans le syndicat. La formation de formateur est à encourager et développer.

La section des retraités

C'est la section où normalement les retraités de l'Union se syndiquent. Mais la pratique est tout autre. Des retraités préfèrent rester dans leur syndicat d'origine. Le congrès 11bis de la CGT-Culture a pris l'engagement d'aider à l'amélioration de la vie syndicale des retraités en demandant à chaque syndicat de désigner un référent pour établir des liens avec le responsable de la section des retraités du SGAC. Ces liens doivent permettre aux retraités d'améliorer leur vie syndicale et de construire et porter ensemble leurs revendications pour mieux les satisfaire et de se réunir au delà de leur propre section tout en respectant le choix initial de chacun à rester syndiqué dans son syndicat d'origine.

La Cgt-Culture a pris aussi l'engagement de faciliter la participation des retraités du SGAC à la vie syndicale de l'Union Fédérale des retraités et de faire en sorte qu'ils bénéficient de tous leurs mandats dans les instances fédérales, confédérales.

La communication

L'information syndicale est essentielle dans la réalisation de nos objectifs revendicatifs et de lutte. Elle passe par l'information au plus près des agents dans le cadre des heures mensuelles d'information syndicale.

Le SGAC a tout moyen de communication (courrier, courriel, SMS, site internet, réseaux sociaux...) pour que chaque syndiqué et agent participe à l'action syndicale. Il communique mensuellement aux syndiqués par son journal et par la mise en ligne de nouveaux contenus sur le site internet www.cgt-culture.fr. La lecture de la presse issue de toute la CGT (NVO, Ensemble, Fonction publique, Vie Nouvelle, Options, etc.) est à encourager pour inscrire nos actions dans la situation générale.

L'information passe par la connaissance du travail réalisé par les camarades élus dans les instances représentatives du personnel (IRP) et lors des réunions de section et d'information. Un compte rendu des IRP est envoyé à tous les agents dans chaque secteur. Le référent Vie syndicale aide les représentants du personnel dans ce travail de diffusion.

Implication et participation dans la vie de l'Union (CGT-Culture)

Par son histoire, la diversité de ses sections et l'attachement aux valeurs qui sont à la création de l'Union, la participation et l'implication dans la CGT-Culture est une dimension importante de la vie syndicale du SGAC. La nécessité du partage et de la construction de luttes pour porter des revendications collectives dans le champ de notre ministère de la Culture est essentielle pour notre syndicat.

Les structures de la CGT

L'engagement des syndiqués du SGAC dans les champs interprofessionnel et professionnel de la CGT est une dimension fondamentale de notre activité syndicale.

Cela est vrai d'une part parce que ces structures ne vivent que grâce à l'implication de militants issus de syndicats, d'autre part parce que le syndicat s'enrichit de la présence en son sein de camarades qui mènent une activité notamment en Union Locale, en Union départementale, à la CGT-Culture, à l'UFSE ou à la confédération.